



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT JULIEN aux bois du 25.05.2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq mai , les membres composant le conseil municipal de la commune de Saint Julien aux bois se sont réunis à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Martine LAVERGNE, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h 30 et procède à l'appel des membres du conseil.

Etaient présents

Martine Lavergne	Jean- Yves Alix	Isabelle da Fonseca absente procuration à P Gire
Annick Ducatel	Victor Fourtet	
Emmanuel Combe	Pierre Gire	Gaetan Jaladis absent procuration à M Lavergne
Maryline Dupont	Didier Masquelier	

Secrétaire de séance : Maryline DUPONT

Début de séance à 20H40.

Madame le Maire fait l'appel.

Approbation PV du 28 avril 2023

Madame le Maire présente le procès verbal du conseil municipal précédent pour approbation :

V. Fourtet aimerait pour la prochaine fois, plus de communication en amont des travaux de voirie. E. Combe lui répond: sachant qu'il n'y a plus d'aides maintenant pour les devants de portail des particuliers cela aurait été à la commune de payer. De plus, devant les critiques et ayant fait son maximum, dorénavant, il ne s'occupera plus de la voirie lui-même et la commune devra alors prendre un maitre d'œuvre.

P Gire signale: changement de porte chez C.Sabot, ces propos n'ont pas été reportés correctement : il a été noté « P.Gire reproche à M.Lavergne de garder des devis dans des enveloppes » mais il aurait dit « qu'il avait connu une autre époque où les enveloppes n'étaient pas ouvertes » ce que conteste la secrétaire ne l'ayant pas entendu. Concernant les travaux du mur écroulé de la salle polyvalente la réponse de Mme Le Maire avait été que les employés communaux ne voulaient pas faire ce travail, il constate que cela n'a pas été noté. D Masquelier propose à nouveau, l'enregistrement des séances mais il faut du matériel et un règlement spécifique.

Procès verbal approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions (P.Gire et I.Da Fonseca)

1. Rénovation du logement 1^{er} étage ancienne mairie: convention assistance technique

Nous avons décidé de faire 2 appartements à rénover mais vu toutes les augmentations, il n'est pas envisageable de financer ce projet. Mme Ducatel propose de rénover en un seul appartement avec : abaissement des plafonds, isolation des murs par l'intérieur, condamner un placard avec une fenêtre aveugle. Discussion autour de cette fenêtre donnant l'accès aux combles au – dessus de la cantine (transformation en trappe, à voir)

Corrèze Ingénierie propose une convention d'assistance technique, Mme Ducatel nous lit le document comprenant :

- Phase d'aide (étape technique, performances énergétiques, délai de mise en œuvre)
- Phase de programmation
- Phase de choix des entreprises
- Phase de suivi des travaux
- Phase d'assistance pour réception des travaux

Montant des honoraires 2400.00€ TTC mais il faudra quand même un architecte. La question se pose de savoir si un architecte ne peut pas tout faire. Mme Le Maire nous signale que Corrèze Ingénierie ne fait qu'une estimation.

E Combe dit qu'il faut penser aux loyers et voir si cela vaut réellement le coup. Doit-on le louer à l'année ou en gîte ? En gîte, ce sera plus compliqué car il faut des personnes disponibles pour l'accueil, le ménage Le conseil préfère une location à l'année sachant que si nous obtenons des aides, il sera possible que le loyer soit réglementé en fonction de la surface. P Gire demande si cela va être rentable ? Réponse : Il faut avoir une estimation du coût des travaux pour le savoir.

Voté 7 voix pour et 3 abstentions (P Gire, I. da Fonseca et V Fourtet)

2. Travaux de maçonnerie (mur écroulé)

Proposition de 2 devis :

Mr CONSTANT 4200.00 TTC

Mr MEILHAC 5518.56 TTC

Mme le Maire demande si des élus veulent refaire le mur sachant que Mr Michel Pantène a des problèmes de dos et qu' Adrien, seul, n'a pas les compétences. P Gire signale que ce n'est pas urgent, toutefois Mme le Maire lui rappelle que la salle est louée tout l'été et que s'il y a un problème c'est elle qui sera responsable. P Gire propose son aide pour le mois de septembre, avec Adrien il lui faudra 2 jours pour le remonter. Si on attend le mois de septembre, il faut sécuriser la zone avec barrières et rubalises.

Participation des communes aux dépenses scolaires

Mme le Maire rappelle la délibération 20220082 : participation pour le remboursement des frais scolaires pour les communes de résidence ayant des enfants scolarisés au RPI ST JULIEN aux BOIS / ST PRIVAT :

Coût par élève calculé sur une moyenne de 3 ans (charges de fonctionnement) : 1764.25 €

Une convention fixant les modalités de la contribution sera établie avec les communes concernées.

Voté à l'unanimité.

3. Choix de l'organisme pour l'emprunt (travaux de voirie et autres)

Sachant que nous avons 3 prêts qui s'arrêtent avant fin 2024 et suite à sa demande, Mme le Maire a reçu 2 propositions : Crédit agricole et Caisse Epargne

Après examen des diverses propositions de ces 2 banques:

Crédit Agricole sur 8 ans taux 4 %

Caisse d'Epargne sur 8 ans taux 4.10% mais une 2ème proposition indexée sur le livret A au taux de 3.20% sur 8 ou 12 ans.

P Gire demande si la mairie possède un compte au Crédit Agricole, Mme le Maire lui répond que non et que c'est formellement interdit pour la commune, seule la Trésorerie est notre « banque »

Mme le Maire propose le prêt de la Caisse d' Epargne, indexé su le livret A et sur 8 ans.

Voté à l'unanimité

4. Vote des subventions

AMIS DE ST PIERRE SUR MARONNE St Julien Aux Bois	100
CARREFOUR DE L'AMITIE ST PRIVAT	100
CAVALIERS DE XAINTRIE SAGI'RANCH St Julien Aux Bois	100
PETANQUE XAINTRICOISE Saint Privat	100
COMITE DES FETES St Julien Aux Bois	250
F.N.A.C.A. St Julien Aux Bois	150
FAMILLES RURALES ST PRIVAT	220
SOCIETE DE CHASSE St Julien Aux Bois	250
JEUNES AGRICULTEURS Saint Privat	150
AEX Saint Privat	100
APAXB Association Patrimoine Animation Xaintrie Blanche	100
SPRX Les comètes Saint-Privat-Pléaux-Xaintrie-Rugby	100
Association le fil des aidants 19400 ARGENTAT	50
ADAPAC 19100 BRIVE LA GAILLARDE	50
Association parents d'élèves RPI ST JULIEN AUX BOIS/ST PRIVAT	100
Amis de la Bourrée 19220 ST PRIVAT	50
Comice agricole cantonal	100

Vote à l'unanimité des subventions accordées aux diverses associations ayant fournies leur bilan annuel

Association SINTRI MEMORI (nouvelle association de la commune, créée par P. Gire et P. Monneray) pour la commémoration des parachutages du 14/07/1944. La commune pourrait participer à l'achat d'une stèle et P. Gire fournira des devis. Pour la 1ère année de cette association (P Gire sort le temps de la délibération), M. Lavergne propose une subvention exceptionnelle de 500.00€.	500
--	-----

Voté par 8 voix pour (P.Gire et I. da Fonseca ne participent pas au vote)

5. Création d'un emploi adjoint administratif

Suite au non renouvellement du contrat d'Aurélie Briatte, Mme le Maire propose de regrouper les 2 contrats (12 heures pour la Poste et 8 heures pour la mairie) en 1 seul contrat de 20 heures.

Voté à l'unanimité.

6. Taxe d'aménagement

Pas de taux communal.

Voté à l'unanimité.

Affaire diverses

- Voyage scolaire à VULCANIA : JY Alix participe à la sortie ainsi que les 2 cantinières. La garderie du matin sera assurée par M Dupont et celle du soir par la 1^{ère} adjointe.
- La cantinière est absente les 15 et 16 juin. Mr Alix pour le 15 et Mme Ducatel pour le 16 aideront Cathy pour les repas.
- le 19 juin: une réunion de religieuses et religieux est organisée par les « frères de Saint Antoine » de Brive à l'église de Saint Julien en présence de Monseigneur l'évêque. Il faut prévoir le nettoyage de l'église: prévu le 13 juin avec P. Gire, E. Combe et D. Masquelier. E. Combe prend en charge les vitraux, il restera l'aspirateur et les bancs.
- D Masquelier souligne que le mur qui soutient la départementale chez Mr ET Mme Trognon s'écroule. E Combe verra avec Mr Coutal pour la prise en charge des travaux par le Département.
- Mme Ducatel souligne qu'elle a fait un achat de vêtements pour les employés communaux (chaussures de sécurité, vestes et lunettes de protection etc). Elle a commandé aussi des panneaux réglementaires triangulaires pour le fauchage (270.00€) ainsi que des blouses et chaussures pour les cantinières. Elle propose aussi d'acheter un récupérateur d'eaux pluviales pour l'arrosage des fleurs.
- Débroussailluse pour le cimetière : on étudie les catalogues. P. Gire nous signale qu'il a reçu un appel anonyme dénonçant l'entretien du cimetière.
- Concernant l'atelier communal : E Combe propose de lancer une étude pour faire un agrandissement avec des locaux sanitaires aux normes.
- V. Fourtet revient sur l'affaire du tilleul de Lagarde situé, après passage du géomètre sur la propriété de Mr et Mme Pierre Fourtet. P. Gire et V. Fourtet s'interrogent sur l'opportunité de le couper. Mme le Maire souligne qu'il s'agit d'une propriété privée et

que nous n'allons pas établir une convention afin d'acquérir ce tilleul. « Je ne prendrai pas la responsabilité de cela »

- Rochers tombés au Jaladis bas: il faudra purger la zone. E. combe a reçu le devis de Terracol pour 2640 €, on attend le devis d'Ausset. Le conseil choisira le moins disant
- Etang du Quinsac : suite à l'étude P. Gire s'interroge à savoir si on a pris contact avec l'entreprise Pouget. Réponse non: sera à faire.

Séance levée à 22H43.

La secrétaire de séance

Maryline DUPONT



Le Maire

Martine LAVERGNE

